

Délibération 2024-02

Point de l'ordre du jour : II

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023.

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023.

Nombres de votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 mars 2024.

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Nathalie CARRASCO

Pièce jointe : Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023.

Classée au registre des délibérations sous la référence :
CA – 15/03/2024 - D.2024-02

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :
20/03/2024

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2023

Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	P/A
Présidente du CA	ENS Paris-Saclay	CARRASCO	Nathalie	Présente
Membre de droit	Université Paris-Saclay	IACONA	Estelle	Excusée
Personnalités qualifiées	EHESS	HURET	Romain	Excusé
	CNRS	CORTIJO	Elsa	Présente
	Académie des sciences	CANDEL	Sébastien	Présent
	IOGS	CARMINATI	Rémi	Présent
	ONERA	FIGHIERA	Bénédicte	Présente
	Association des anciens élèves	LAURRE	Jérôme	Excusé
	Sorbonne Université	DRACH-TEMAM	Nathalie	Excusée
	Sciences Po/CNRS	DUBUISSON-QUELLIER	Sophie	Absente
Représentants d'institutions partenaires	Maire de Palaiseau	DE LASTEYRIE	Grégoire	Excusé
	ENS Rennes	MOGNOL	Pascal	Absent
	CNRS Ile de France Sud	FORET	Benoît	Excusé
	ENS Lyon	TRIZAC	Emmanuel	Présent
	INRIA	BERTHOU	Jean-Yves	Visio
	EPAPS	GUESPEREAU	Martin	Présent

Collège A	DER de Génie civil LMT	BENNACER	Rachid	Présent
		RAFFIN	Natacha	Présente
		MAUFFRET	Olivier	Excusé
		DELEPORTE	Emmanuelle	Présente
Collège B	DER Génie mécanique	LAVERNHE	Karine	Excusée
	DER Physique	LE DIFFON	Arnaud	Présent
	Département Langues	WINDISH	Hélène	Présente
	DER Informatique	LE ROUX	Stéphane	Présent

Élèves et étudiants	DER Physique	BONNARIC	Maxime	Excusé
	DER Chimie	Suppléant : SANDRE	Noémie	Présente
	DER SHS	GARCIA-TOMASINI	Miléna	Présente
	DER Informatique	Suppléant : DUCROS	Vivien	Présent
	DER Biologie	STECK	Antoine	Excusé
	DER GM	Suppléante : FOULATIER	Elise	Présente
	DER Biologie	LABBÉ	Capucine	Excusée
	DER GM	Suppléant : LE STRAT	Maxime	Présent
BIATSS	Direction des systèmes informatiques	ALI	Ibrahim	Excusé
	DER de Biologie	LE JALLÉ	Stéphanie	Présente
	Direction des affaires financières	MBIZI NKENGUE	Lydie	Présente

20 votants

Représentants du Ministère :

Conseillère d'établissement	MOULIN-CIVIL	Françoise	Visio
Représentant DGESIP	TARAVELLA	Didier	Visio

Représentants du Rectorat :

Service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SR-ESRI)	PROVOST	Chloé	Présente
--	---------	-------	-----------------

Membres de droit :

Agent comptable	LISSY	Frédéric	Présent
Directeur général des services	SIGNOLES	Laurent	Présent

Invités permanents présidence :

Président du conseil scientifique	AKNIN	Patrice	Absent
Vice-présidente en charge de la stratégie et des moyens	PEYROCHE	Anne	Présente
Vice-président en charge de la recherche	MAITRE	Philippe	Présent
Vice-président en charge de la formation	HUBERT	Olivier	Présent

Invités :

Directrice des ressources humaines	RAFIK	Betty	Présente
Directeur général des services adjoint	PRONTEAU	Sylvain	Présent
Directrice financière adjointe	AUBERT	Séverine	Présente
Directrice des affaires juridique	MAUGE	Cécile	Présente
Directrice de la scolarité, de la vie étudiante et des concours	DELANGHE	Nathalie	Visio
Directeur de la Graduate School MRES	NÉRON	David	Présent
Responsable des partenariats et du mécénat	RAOULT	Véronique	Présente

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour – Vote	3
II.	Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2023 – Vote	3
III.	Informations de la Présidente – Information	3
IV.	Aspects institutionnels	4
1.	Désignation des représentants aux instances consultatives de l'Ecole – Information	4
2.	UPS : Co-signature du diplôme ENS – Vote	4
3.	Renouvellement de la convention GIP Institut Villebon George Charpak – Vote	5
V.	Aspects budgétaires, financiers et administratifs	5
1.	Budget rectificatif numéro 1-2023 – 2 – Vote	5
2.	Budget 2024	5
3.	Désignation du commissaire aux comptes – Vote	8
4.	Immobilier : projet de logement étudiants – Vote	9
5.	Amortissement des immobilisations dans le cadre des contrats de recherche – Vote	9
VI.	Aspects ressources humaines.....	9
1.	Ouverture d'un poste de MCF réservé à la mutation – Vote	9
2.	Revalorisation du RIFSEEP – Vote	9
3.	Mise en place d'un régime de permanences et d'astreintes – Vote.....	9
VII.	Transition écologique et développement soutenable (TEDS) – Information	9
1.	Politiques des missions – Vote	9
VIII.	Questions diverses – Information	10

La séance est ouverte à 9 heures 35.

Nathalie CARRASCO félicite et remercie les nouveaux élus au conseil d'administration.

En outre, Nathalie CARRASCO fait part des pouvoirs suivants :

- Estelle Iacona à Nathalie Carrasco ;
- Romain Huret à Nathalie Carrasco ;
- Ibrahim Ali à Stéphanie Le Jallé ;
- Karine Lavernhe à Rachid Bennacer ;
- Sophie Dubuisson-Quellier à Elsa Cortijo.

Un tour de table est effectué pour que chacun se présente.

I. Adoption de l'ordre du jour – Vote

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2023 – Vote

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2023 est approuvé par treize voix favorables.

III. Informations de la Présidente – Information

Nathalie CARRASCO indique que le nouveau conseil scientifique de l'ENS Paris-Saclay s'est réuni la semaine précédente sous la présidence de Patrice Aknin.

De plus, Nathalie CARRASCO fait part des points d'actualité suivant :

- la semaine des carrières normaliennes ;
- les prix décernés à des membres de l'école, dont deux doctorantes du LMPS ;
- la signature cadre entre l'Université Paris-Saclay et ENSCI les Ateliers ;
- une table ronde très suivie au sujet des violences sexuelles et sexistes dans les sciences ;
- une journée de sensibilisation au handisport ;
- la participation de l'Ecole au Salon de l'Etudiant de Paris-Saclay ;
- l'événement Science Fair, pour promouvoir la science auprès de collégiens ;
- les dix ans de l'ENS de Rennes.

IV. Aspects institutionnels

1. Désignation des représentants aux instances consultatives de l'Ecole – Information

Laurent SIGNOLES indique que tous les comités ont été pourvus, à l'exception du Conseil de discipline normalien étudiants.

Vivien DUCROS indique que des noms d'étudiants seront prochainement transmis à l'administration.

2. UPS : Co-signature du diplôme ENS – Vote

Nathalie CARRASCO souligne l'importance – dans le contexte de la sortie de l'EPE – de la cosignature du diplôme de l'ENS par la présidente de l'Université Paris-Saclay.

Sébastien CANDEL s'étonne de l'emploi du terme « superfétatoire » pour qualifier cette signature.

En outre, il s'enquiert des relations entre l'Ecole et l'Université, notamment au sujet des problèmes de logements des étudiants.

Nathalie CARRASCO explique que le terme « superfétatoire » souligne le caractère non obligatoire de cette signature et l'inscrit comme une volonté politique.

Par ailleurs, les relations de chaque établissement-composante par rapport à l'Université sont empreintes d'une certaine autonomie, tout en incluant la participation à une stratégie commune, dans plusieurs cadres formels (instances, COMP, etc.).

Rémi CARMINATI explique que l'absence éventuelle de signature de l'Université ne mettrait pas en péril le diplôme de l'ENS.

Arnaud LE DIFFON s'enquiert d'une éventuelle inclusion plus grande de l'Ecole au sein de l'Université.

Nathalie CARRASCO précise que la signature ne conditionne rien de cet ordre.

Arnaud LE DIFFON estime que la signature devrait être un levier de promotion du parcours étudiant.

Nathalie CARRASCO indique que ce travail est toujours en cours. Quoi qu'il en soit, les relations sont bonnes.

Olivier HUBERT souligne le caractère symbolique de cette cosignature qui donne des devoirs à chacun.

Nathalie CARRASCO rappelle que Rachid Bennacer et Thomas Rodet participent à un groupe de travail pour la sortie de l'EPE.

Arnaud LE DIFFON s'enquiert de l'avis des étudiants sur la co-signature.

Vivien DUCROS estime que la co-signature permet un plus grand rayonnement du diplôme.

Stéphanie LE JALLÉ demande si la mention de la co-signature concernera la diplomation prochaine.

Nathalie CARRASCO le confirme.

La co-signature du diplôme ENS par l'UPS est approuvée à l'unanimité.

3. Renouvellement de la convention GIP Institut Villebon George Charpak – Vote

Nathalie CARRASCO rappelle que l'institut est un groupement d'intérêt public entre plusieurs établissements. Il a pour objectifs la promotion de l'inclusion et de l'égalité des chances ainsi que l'innovation pédagogique. L'Ecole y est engagée par un soutien financier et humain avec la participation des enseignants et des normaliennes et normaliens. La présidence souligne le fort engagement de l'Ecole dans ce GIP.

Stéphane LE ROUX s'enquiert du suivi des actions.

Olivier HUBERT précise que de nombreux élèves sont intégrés en écoles d'ingénieurs, mais peu à l'ENS. L'Ecole doit intensifier ses efforts dans ce sens.

Le renouvellement de la convention GIP Institut Villebon George Charpak est approuvé à l'unanimité.

V. Aspects budgétaires, financiers et administratifs

1. Budget rectificatif numéro 2023-2 — Vote

Laurent SIGNOLES indique en recette une augmentation de la subvention pour charges de service public pour tenir compte de la réévaluation des salaires des normaliens. En outre, un report de l'activité contractuelle conduit à une diminution des recettes.

Quant aux dépenses, elles sont diminuées du fait de reports concernant les CDSN et de moindres dépenses en particulier dans le cadre des conventions de recherche.

Le solde est ramené à – 4,3 millions d'euros. La trésorerie est diminuée de 4 millions d'euros.

Ainsi, l'Ecole retrouve une certaine capacité d'autofinancement.

Le fonds de roulement de 27,8 millions d'euros comprend des fléchages sur le logement et l'entretien du bâtiment (GER - gros entretien et renouvellement).

Le nombre d'ETPT reste inchangé par rapport au budget précédent.

Hélène WINDISH demande si des CDSN n'ont pas été attribués.

Laurent SIGNOLES répond par la négative. Il s'agit de conventions non encore signées.

Rachid BENNACER se félicite de l'amélioration de la situation. Toutefois, il s'enquiert de la diminution des dépenses bâtimentaires.

Laurent SIGNOLES explique que des levées de réserves non réalisées ont été reportées sur 2024. Les dépenses sont donc supprimées sur 2023.

Le budget rectificatif numéro 2023 – 2 est approuvé à l'unanimité.

2. Budget 2024

a. Tarifs de formation – Vote

Laurent SIGNOLES indique une augmentation de 5 % des tarifs de formation, des diplômés qui relèvent exclusivement de l'ENS et de la formation continue pour intégrer la hausse de l'inflation

Stéphane LE ROUX demande des précisions sur le tarif de 6 000 euros concernant la préparation à l'agrégation.

Arnaud LE DIFFON explique que ce tarif de formation continue concerne les reconversions depuis le secteur privé.

Les tarifs de formation sont approuvés à l'unanimité.

b. Répartition de la CVEC – Vote

Laurent SIGNOLES explique que le montant de la CVEC est établi au niveau national. L'Ecole y adjoint un complément.

Stéphanie LE JALLÉ suggère d'utiliser ces fonds pour le logement.

Laurent SIGNOLES signale que cette utilisation n'est pas permise.

La répartition des dépenses de la CVEC est approuvée à l'unanimité.

c. Campagne d'emplois 2024 – Vote

Nathalie CARRASCO indique que la campagne reste prudentielle après un dialogue de gestion qui a fixé les priorités en fonction des missions. Elle sera plus ambitieuse en 2025.

Hélène WINDISH s'enquiert de la mutation exclusive du DER de mathématiques.

Nathalie CARRASCO explique qu'il s'agit d'un poste ouvert uniquement pour des maîtres de conférences expérimentés déjà en poste.

Rachid BENNACER demande si la prudence s'est traduite financièrement.

Nathalie CARRASCO explique que les demandes ont été moindres que l'année précédente. Ont été approuvés les éléments jugés indispensables.

Stéphane LE ROUX observe que les DER sont en tension. Et certaines demandes matures n'ont pas été honorées, sans avoir de retour clair de l'administration, provoquant l'inquiétude des agents.

Nathalie CARRASCO rappelle que l'équipe d'intérim a assuré une gestion de transition. Désormais, la stratégie pluriannuelle peut être développée et l'équipe s'engage à ouvrir des postes les années à venir.

En outre, il convient d'attendre le vote du conseil d'administration de ce jour pour communiquer auprès des départements.

A l'issue d'un dialogue de gestion franc et ouvert, les besoins pressants ont été pourvus. De plus, une campagne d'ATER comblera temporairement les urgences.

Arnaud LE DIFFON s'enquiert des postes contractuels validés au fil de l'eau.

Laurent SIGNOLES explique que ces éléments, présentés pour information en CSA, figureront avec la présentation du compte financier.

Natacha RAFFIN s'enquiert de la stratégie, eu égard au nombre de postes administratifs.

De plus, elle s'enquiert de l'articulation avec l'évaluation HCERES à venir.

Nathalie CARRASCO indique que des postes administratifs ont été renouvelés pour le maintien d'activité. Quelques créations sont possibles dans le cadre du COMP.

S'agissant de l'articulation avec l'évaluation HCERES, Nathalie CARRASCO explique que le travail en cours par les entités permet d'identifier les besoins.

Emmanuelle DELEPORTE observe qu'une CPJ a été ouverte, plutôt qu'un poste de maître de conférences.

Nathalie CARRASCO souligne la particularité de la CPJ qui ne peut se confondre avec l'ouverture d'autres postes.

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les tarifs de formation.

La séance est suspendue de 11 heures 20 à 11 heures 30.

d. Budget initial – Vote

Nathalie CARRASCO indique que le budget supporte les contraintes d'augmentation de la masse salariale ainsi que les coûts bâtimentaires. C'est pourquoi l'Ecole tend à une certaine sobriété et recherche des pistes d'économie ainsi que de nouvelles ressources.

Le renchérissement de la masse salariale provient essentiellement de l'impact de la hausse du SMIC sur le salaire des normaliens, de la prime de pouvoir d'achat et d'autres revalorisations.

L'ENS Paris-Saclay souhaite poursuivre le développement de ses missions au travers des mesures suivantes :

- le soutien de l'activité des laboratoires ;
- l'accompagnement des parcours vers le doctorat ;
- l'amélioration du salaire des contractuels ;
- la proposition de solutions pérennes pour le logement étudiant ;
- le financement de la transition écologique ;
- un pilotage renforcé du fonctionnement pour maîtriser la trajectoire scientifique et budgétaire.

Le budget 2024 se caractérise par des éléments récurrents, telles la dotation de fonctionnement dédié à la formation des DER et le soutien à la recherche avec une augmentation de 15% de la dotation aux laboratoires conformément à la LPR; mais également par des nouveautés, tels l'ajustement des budgets des services sur les consommations antérieures et la limitation des investissements.

Laurent SIGNOLES précise également que le résultat de l'exercice sera déficitaire de 3,9 millions d'euros ; l'insuffisance d'autofinancement sera de 2,2 millions d'euros, avec un fonds de roulement à 23,5 millions d'euros.

Pour réduire le déficit, des mesures d'économie ont été prises (renégociation de prestations, de contrats).

Le fonds de roulement sera mobilisé pour le logement étudiant et les coûts bâtimentaires (GER – gros entretien et renouvellement).

La masse salariale évolue notamment du fait du report de certains contrats et conventions de 2023 sur 2024.

Un emploi permanent est perdu par l'École au profit de l'Université du fait de la création du LUMEN. En revanche, le nombre de contrats hors subvention augmente du fait des reports de recrutement sur contrats de recherche de 2023 sur 2024 et de quelques prévisions de création de postes sur de nouveaux contrats.

Le budget agrégé comprend 103 millions d'euros de recettes, 121,7 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 120,3 millions d'euros de crédits de paiement. La trésorerie devrait être de 50 millions d'euros en fin d'exercice.

Vivien DUCROS s'enquiert des projets concernant le PhD-Track.

Nathalie CARRASCO explique que désormais le dispositif PhD-Track sera circonscrit à l'accompagnement pré-doctoral (2 ans). Quant au nombre de PhD-Tracks, il reste inchangé. Enfin, certains accompagnements pré-doctoraux seront préalablement fléchés thématiquement dans le cadre de partenariats.

Hélène WINDISH souligne un problème d'encadrement en langue, si le nombre de doctorants à encadrer augmente.

Nathalie CARRASCO le reconnaît. Néanmoins, la recherche est désormais soutenue dans ce département, notamment avec des co-encadrants, dans l'attente de l'HDR.

Rachid BENNACER s'enquiert de la comptabilisation des détachements.

Laurent SIGNOLES explique que les fonctionnaires détachés sont compris dans le plafond d'emploi, au contraire des agents en disponibilité.

Sébastien CANDEL s'enquiert de l'écart entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Laurent SIGNOLES indique que les autorisations d'engagement sont décorréées des décaissements. Ils concernent pour 2024 le renouvellement de marchés importants au niveau de la direction du patrimoine.

Natacha RAFFIN s'enquiert des dépenses prévues au niveau international.

Nathalie CARRASCO indique que cette question sera travaillée ultérieurement en relation avec l'Université.

Anne PEYROCHE précise que le budget est adossé au projet de performance d'établissement (PAPET) décliné en quatre axes : développer la mission de l'École au sein de l'Université Paris-Saclay, affirmer sa vocation pré-doctorale, intensifier la recherche et améliorer les services aux usagers. Quelques actions ont été identifiées pour les développer.

Nathalie CARRASCO signale une réflexion des ENS pour l'engagement des normaliens.

Le budget initial 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. Désignation du commissaire aux comptes – Vote

Le cabinet Deloitte et associés est désigné comme commissaire aux comptes à l'unanimité.

4. Immobilier : projet de logement étudiants – Vote

En raison des graves difficultés rencontrées à la rentrée, Nathalie CARRASCO souhaite flécher un million d'euros du fonds de roulement sur un projet dédié au logement étudiant .

Le fléchage d'un million d'euros du fonds de roulement sur un projet de logement étudiants est approuvé à l'unanimité.

5. Amortissement des immobilisations dans le cadre des contrats de recherche – Vote

L'amortissement des immobilisations dans le cadre des contrats de recherche est approuvé à l'unanimité.

VI. Aspects ressources humaines

1. Ouverture d'un poste de MCF réservé à la mutation – Vote

L'ouverture d'un poste de MCF réservé à la mutation est approuvée à l'unanimité.

2. Revalorisation du RIFSEEP – Vote

Betty RAFIK précise que cette revalorisation à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023 s'accompagnera par équité d'une revalorisation de la Prime de Performance Annuelle (PPA) pour les contractuels.

La revalorisation du RIFSEEP est approuvée à l'unanimité.

3. Mise en place d'un régime de permanences et d'astreintes – Vote

Arnaud LE DIFFON s'enquiert des bénéficiaires de catégorie A.

De plus, il observe une imprécision sur les astreintes du personnel technique.

Betty RAFIK indique que les agents de catégorie A sont éligibles à ce régime, à l'exception des directeurs de service.

Laurent SIGNOLES confirme le rajout de la précision demandée pour le personnel technique.

Sous réserve de la modification demandée en séance, la note de cadrage est approuvée à l'unanimité.

VII. Transition écologique et développement soutenable (TEDS) – Information

1. Politiques des missions – Vote

Anne PEYROCHE indique qu'une soixantaine d'ambassadrices et ambassadeurs se sont portés volontaires dans les différentes entités de l'Ecole, et que ceux-ci siègent au comité environnement.

Un schéma directeur voté à l'Université en 2024 sera décliné pour l'ENS, selon trois axes : enseignement et formation, recherche et innovation et réduction de l'impact environnemental. Trois groupes de travail pourront présenter des propositions d'actions en comité environnement.

Par ailleurs, la circulaire de novembre 2023 de la Première ministre requiert de revoir la politique de missions.

Laurent SIGNOLES indique qu'il convient de déroger à la politique des missions du fait de l'augmentation des coûts de logement et de transport durant la période des Jeux olympiques. Néanmoins, la recherche d'alternatives au déplacement sera privilégiée. Cette dérogation s'applique du 1^{er} juin au 30 septembre 2024.

Arnaud LE DIFFON suggère d'héberger sur le site les examinateurs d'Ile-de-France, pour éviter de fragiliser les épreuves.

Laurent SIGNOLES prend ce point qui sera étudié, selon le calendrier des blocages.

Les conditions dérogatoires de prise en charge des frais de mission durant la période des JO sont approuvées à l'unanimité.

VIII. Questions diverses – Information

Stéphane LE ROUX s'enquiert des conclusions de la réunion des quatre ENS qui s'est tenue à Rennes.

Nathalie CARRASCO indique que les échanges se poursuivent sur le rôle et les missions des ENS, notamment du fait de leurs spécificités respectives.

Emmanuel TRIZAC annonce un colloque commun aux quatre ENS en juin 2024.

La séance est levée à 12 heures 40.

La présidente du conseil d'administration

Nathalie CARRASCO

